

## Communiqué du Conseil supérieur de la magistrature du 30 octobre 2015 à la suite des propos tenus par un responsable public mettant en cause des magistrats

L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, constitue l'un des piliers de la démocratie et de l'Etat de droit.

Sa mise en cause publique, en termes excessifs et globalisants, représente un danger pour les valeurs fondant notre République.

En un temps où l'autorité de l'Etat est parfois contestée, le Conseil supérieur de la magistrature entend rappeler son attachement au respect dû à nos institutions et la nécessité, pour tous, d'adopter une attitude propre à garantir la tenue et la sérénité du débat public.